Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_10-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Le vingt-six février deux mil vingt-six, à seize heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Claudie Fustec, Mélodie Gagneux, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.
Procurations :	Pascal Berthou à Bernadette Auffret, Dominique Grall à Thierry Riou, Céline Mahé à Colette Guilloux, Laurent Thépault à Nicolas Inisan
Absents :	Joël Pontoizeau

Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	22
Date de convocation :	20/02/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-10	Classification : 3.2

Îlot Lécuyer : cession des parcelles à Espacil
Vote à l'unanimité

Madame le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser une opération de renouvellement urbain à vocation mixte (habitat/commerce) sur un îlot situé à l'angle de la rue Joseph-Lécuyer et de la rue de Morlaix. Cette opération en construction neuve comprendra treize logements locatifs sociaux et deux locaux d'activités.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises rue Joseph-Lécuyer et rue de Morlaix.

Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la Commune a décidé de faire appel à l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

L'EPF Bretagne a donc acquis les parcelles AC n°41, AC n°42, AC n°43, AC n°141, AC n°358, AC n°360 et a fait procéder à la déconstruction des bâtiments.

Par délibération en date du 20 février 2025, le Conseil municipal a approuvé le rachat à l'EPF de ces parcelles, libérées de toutes constructions.

Afin de permettre la poursuite de l'opération, la commune doit maintenant céder lesdites parcelles à Espacil qui y fera construire les logements et locaux d'activités prévus conformément à la convention.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_10-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la cession des parcelles AC n°41, AC n°42, AC n°43, AC n°141, AC n°358, AC n°360 à Espacil Habitat pour un montant de soixante-deux mille euros hors taxes (62 000,00 € HT) ;

- Autorise le maire ou son représentant à signer la convention avec Espacil ;

- Autorise le maire ou son représentant à signer les actes de vente et tout document afférent à cette transaction ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

